

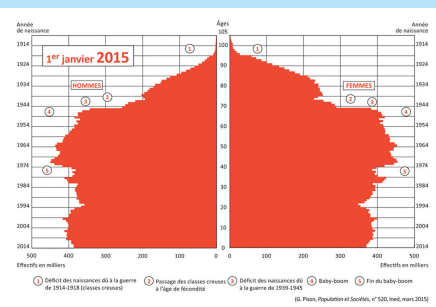
actu ATLS et vendredi 6 mai 2016 :
cacophonie à tous les étages !

L'enseignement agricole

dossier Bac Pro :
quel bilan ? quelles perspectives ?
le Snetap-FSU
lance la réflexion

propos en rappelant qu'il ne serait pas acceptable qu'une composante du service public d'éducation et de formation ne se dote pas des capacités d'accompagner ce renouvellement de génération par une adaptation de ses structures. Il a rappelé en ce sens que l'EA se trouve à la croisée des chemins en se dotant de réelles capacités à s'adapter ou alors, il agonise sur son cœur de métier qui chaque année voit les installations se réduire.

La DGER renvoie à la fin de mai ou au tout début juin le débat contradictoire sur cette question. Les établissements qui ont pour la plus part tenu leur porte ouverte, disposent désormais des demandes d'inscription pour la rentrée prochaine. Le Snetap-FSU entend s'appuyer sur celles-ci et relayer des demandes d'adaptation des structures pour la prochaine rentrée ainsi que pour les rentrées suivantes. Le Snetap-FSU vous invite à lui communiquer les effectifs prévisionnels des classes et sections en tension à la rentrée et pour les rentrées suivantes, car au-delà du constat auquel s'est prêté la DGER, ils constitueront aussi une base de revendication.



À la demande du Snetap-FSU et faisant suite aux engagements pris par le cabinet du Ministre, la DGER a réuni le mercredi 27 avril 2016 un groupe de travail issu du CTEA dans le but de vérifier les capacités d'accueil de l'EAP notamment au regard du baby-boom 2000. En ce sens, elle a mené une enquête et fait la présentation. Selon la DGER, l'année 2000 marque le début d'un changement de rythme de naissance qui s'est poursuivi jusqu'en 2010. Elle constate qu'il n'y a pas véritablement de corrélation entre le Ministère de l'Éducation Nationale et l'Enseignement Agricole. Au MEN, une disjonction importante entre les voies générale et technologique où les effectifs croissent et la voie professionnelle où selon les territoires et sections professionnelles l'effet est quelquefois négatif.

Dans l'EA, la DGER note une poussée de + 7 % d'augmentation des effectifs sur les secondes générales et de 2 % dans la voie professionnelle pour la rentrée 2015. Cette évolution nationale est inégalement répartie et pas forcément dans les régions connaissant une poussée démographique et là où la DGER l'attendait. Elle note une augmentation des effectifs en CAPA qu'il faut cependant relativiser en raison des nombreuses ouvertures de structures conséquences de la réforme de la voie professionnelle. Elle s'attend de la part des établissements à des demandes d'ouvertures de 1^{ère} S qu'elle ne souhaite pas satisfaire faute de DGH suffisante et elle proposera que les élèves qui ne peuvent être accueillis dans l'EA, le soient dans les établissements du MEN.

Le Snetap-FSU a évidemment réagi à ce

**Ardent défenseur des
précaires, sa disparition,
le 30 mars 2016,
fait perdre au SNETAP,
à la fois un camarade
et un ami.**



Actu	2
10 ans de Baby boom : un renouvellement de génération mal anticipé par le MAAF ?	2
ATLS et vendredi 6 mai 2016 : cacophonie à tous les étages !	8
 Dossier - Administratifs :	
Bac Pro : quel bilan ? quelles perspectives ? Le Snetap-FSU lance la réflexion	3
Histoire du Bac Pro	3
Bac Pro 3 ans : un essai de bilan qualitatif	4
Les regards croisés des acteurs et partenaires de l'Enseignement Agricole Public	5
Insertion et poursuite d'études sont-elles conciliables avec un Bac Pro 3 ans ?	5
Réussite scolaire et lutte contre le décrochage : comment faire avec un an de formation en moins ?	6
Le Bac Pro, véritable formation par alternance	7
Et après... ..	7
Edito	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : mai 2016 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 506513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

Bac Pro : quel bilan ? quelles perspectives ? Le Snetap-FSU lance la réflexion

Le Conseil Syndical National du Snetap-FSU a décidé de faire de l'année 2016 une année de réflexions et de propositions sur la réforme de la voie professionnelle et notamment du Bac Pro 3 ans. Le jeudi 24 mars nous avons donc organisé la journée de lancement de cette année Bac Pro. À cette occasion des universitaires, des représentant-es de la profession agricole, des élèves et des parents d'élèves, des élu-es et bien sûr les personnels, ont réfléchi à la réforme de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole, ses conséquences, ses enjeux notamment en terme de réussite scolaire, d'insertion professionnelle et de poursuite d'études au travers d'interventions, d'ateliers et de débats. Vous trouverez dans ce dossier un résumé de ce premier temps de réflexion qui se prolongera au travers de rassemblements régionaux jusqu'au mois de novembre 2016.

Ont participé à ce dossier :

Stéphane BARNINI - Olivier BLEUNVEN - Audrey GARRIGUES - Alain GIDELLE - Sylvie VERDIER et Yoann VIGNER

Histoire du Bac Pro

Création en 1985

Le baccalauréat professionnel est né de la « réforme Chevènement » en 1985 avec l'objectif d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en 2000 (en 1985 seulement 30 % d'une classe d'âge obtenaient le diplôme).

Il s'agissait de mettre en place dans les lycées professionnels des classes de 1^{ère} et de terminale professionnelles accessibles aux titulaires d'un BEP (ou d'un CAP). La préparation du Bac Pro nécessitait alors quatre années au-delà de la classe de 3^e : deux années pour préparer un Brevet d'Études Professionnelles (BEP), puis deux autres années pour passer le baccalauréat.

En 2001, expérimentation du Bac Pro 3 ans

En 2001, l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie, membre du MEDEF) obtient le droit de faire passer le Bac Pro en trois ans en sortie de 3^e et sans

qu'aucun protocole d'expérimentation n'ait jamais été établi.

Dans le principe à ce moment là, des cursus 3 ans sont créés en parallèle des cursus 4 ans, sans s'y substituer, pour permettre à tous les élèves d'atteindre le terme de la formation selon leur rythme, les objectifs et les contenus de la formation restant les mêmes. En 2005 environ 5000 lycéens sont en Bac Pro 3 ans.

Mais les bilans de cette expérimentation sont très critiques (rapport IGEN STI en 2003, rapport IGEN en 2005, bilan statistique MEN en 2006) et démontrent que le Bac pro 3 ans ne peut être généralisé à l'ensemble du public. Le Sénat le confirme d'ailleurs dans un rapport en novembre 2007.

En 2009, le Bac Pro 3 ans imposé à tous

Pourtant malgré ces bilans mitigés, Xavier DARCOS, Ministre de l'Éducation Nationale, étend l'organisation en 3 ans à tous les lycées professionnels et CFA. À la rentrée 2009, la durée de préparation du Bac Pro passe de

ANNEE BAC PRO

quatre à trois ans, alors que le BEP est progressivement supprimé. Les élèves intègrent la 2nde professionnelle après la 3^e, certains pouvant intégrer la filière en première après un CAP.

Il apparaît clairement que contrairement aux annonces du gouvernement d'une égale dignité des voies de formation, la réussite des élèves n'est pas la première motivation. Il s'agit de façon évidente de faire des économies comme le prouve la façon dont sera menée cette réforme (absence de réécriture des référentiels, une grille horaire réduite, mise en œuvre de l'aide individualisée, ...).

Dans l'Agriculture même punition

Si le Baccalauréat professionnel est arrivé plus tard dans l'enseignement agricole (1995), la réforme du Bac Pro 3 ans a été mise en œuvre à la rentrée 2009.

A la différence de l'EN, le BEPA est maintenu et devient une certification intermédiaire que l'on obtient en fin de première Bac Pro. Les professionnels avaient d'ailleurs fortement appuyé ce maintien.

Le Snetap-FSU ne s'était pas opposé à l'idée d'un Bac Pro 3 ans mais à condition du maintien d'un cursus de référence en 4 ans, d'un parcours trois ans réservé aux meilleurs élèves, le maintien d'un niveau V pertinent avec une véritable formation et les diplômes du CAP ou le BEP, la refondation et réécriture des référentiels de formation et le maintien des exigences de culture générale et de professionnalisation.

Mais la rénovation de la voie professionnelle se fera à marche forcée sans concertation et aucune de ces exigences ne sera entendues. Et comme à l'EN, la réforme supprimera plus de 1000 heures de formation sans que les exigences des référentiels ne soient revues.

Bac Pro 3 ans : un essai de bilan qualitatif

Pour établir un bilan qualitatif du Bac Pro, le Snetap-FSU a lancé une enquête auprès des sections d'établissements au début de l'année 2016.

Ce sont près de 100 établissements qui ont répondu à ce questionnaire. Dans ce panel, toutes les régions et toutes les options du Bac Pro sont représentées. On peut retenir dans les grandes lignes (vous pouvez retrouver l'analyse complète de cette enquête sur le site du Snetap-FSU) :

Les effectifs

Après la réforme de la voie professionnelle (RVP), si les effectifs ont peu évolué, nombre d'établissements sont confrontés à des baisses de seuils et donc à des refus d'élèves. Ils constatent une perte importante d'élèves en cours de cycle et des effectifs très fluctuants.

Les dispositifs de la RVP

Les EIE, portent majoritairement sur des thèmes techniques. S'ils sont fréquemment utilisés pour réparer le BEPA, les collègues estiment qu'ils ne servent pas à l'individualisation et qu'ils sont trop souvent, des variables d'ajustement pour les services des enseignants.

L'aide individualisée sert au soutien des élèves en difficulté, à du travail méthodologique ou encore à la préparation au projet professionnel.

D'autres dispositifs d'individualisation, financés en HSE dans la plus grande opacité, sont aussi mis en place dans les établissements mais dépendent d'une enveloppe nationale, en réduction chaque année. Pourtant considérées comme essentielles par les personnels ces heures sont majoritairement utilisées pour mettre en place du tutorat, du soutien ou encore un travail sur l'orientation.

Les conséquences de la RVP

Les enseignants soulignent la baisse de maturité des élèves, le faible niveau en matières générales et en matières tech-

niques mais également une certaine démotivation de la part des élèves, une baisse de la quantité de travail personnel, une certaine souffrance scolaire qui se traduit par du décrochage, mais aussi des équipes moins soudées qu'auparavant. Pour le domaine précis de la production agricole, le temps de préparation à l'installation est considéré comme notablement insuffisant.

Les examens (BEPA, Bac Pro, l'épreuve de contrôle)

Le BEPA est devenu une simple certification, intégralement en CCF. Il apparaît comme une certification « maison » et une contrainte sur le plan administratif comme pédagogique.

Le passage de 4 ans à 3 ans du Bac Pro a entraîné une baisse notable du taux de réussite en dépit d'une baisse notable du niveau d'exigence pour les épreuves terminales et malgré une épreuve de contrôle toujours autant décriée et qui remporte la palme de l'opposition.

L'orientation

Si pour les collègues plus du tiers des diplômés du Bac Pro poursuivent en BTS, leur faible niveau rend cette poursuite d'étude difficile. Pourtant le BTS est essentiel pour accéder au marché du travail.

En guise de première conclusion...

Dans les réponses il n'est jamais fait allusion à l'effet positif sur les élèves de l'accès en égale dignité au Bac en 3 ans ou à un bilan positif pour les conditions de travail des collègues, pour les apprentissages, pour la formation de futurs citoyens, futurs professionnels. Ils parlent au contraire d'échecs, de difficultés, de conditions de travail et d'apprentissage dégradées...

Un premier bilan qui montre que le combat pour une refondation du Bac Pro ne fait que commencer.

Les regards croisés des acteurs et partenaires de l'Enseignement Agricole Public

Constatant l'absence de volonté du Ministère de l'Agriculture d'une réflexion sur la rénovation de la voie professionnelle (RVP), le Snetap-FSU a donc décidé de mener son propre travail sur cette question.

Pour lancer son année de réflexion sur la voie professionnelle, il avait donc décidé de réunir à Paris plus de 80 personnes afin de croiser les points de vue sur les conséquences de la RVP et les évolutions nécessaires.

Après les interventions de Jean-Marie Le Boiteux (Secrétaire Général du Snetap-FSU), de Brigitte Gonthier MORIN (Sénatrice des Hauts de Seine - Vice-Présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication), de Vincent Troger (Maître

de conférences Université de Nantes), de Fabienne Maillard (Professeur des Universités - Université de Lille), d'Hervé Bedouet (Confédération Paysanne), de Anne Chavanne (FCPE Agri), et de Geneviève Laurenson et Alain Gidelle (Enseignantes) les participants ont porté un regard très critique sur la RVP et lancé des pistes de réflexions et de solutions possibles.

Ainsi la FNSEA, la Coordination rurale, la PEEP Agri, le Syac-CGT, FO-Enseignement agricole mais aussi nos camarades du Snuep-FSU se sont interrogés sur la place du BEPA et l'intérêt de son maintien ou sur le maintien la capacité à l'installation pour le Bac Pro.

Des questions lourdes de sens qui ont également été posées par des équipes dans l'enquête du Snetap-FSU.

De la même façon, des propositions d'évolutions ont été évoquées comme le retour au Bac Pro 4 ans avec un vrai diplôme du BEPA ou l'ouverture de CAPa dans le Public et la voie scolaire. L'expérimentation de classes spécifiques a aussi été évoquée. La question des temps de concertation et le développement du travail en équipe et donc la pluridisciplinarité a été soulevée par les collègues enseignants... de nombreuses pistes que les inspecteurs du CGAEER, présents toute la journée ont pu entendre.

(Vous pourrez retrouver l'intégralité de ces interventions sur le site du Snetap-FSU).

A l'issue de ces débats en plénière, trois ateliers se sont concentrés sur les questions de la réussite scolaire et du décrochage, de l'insertion et de la poursuite d'études et enfin des stages.

Insertion et poursuite d'études sont-elles conciliables avec un Bac Pro 3 ans ?

Le Bac Pro a une double finalité : permettre la poursuite d'études, mais aussi l'insertion professionnelle. Ce sont les deux éléments auxquels était consacré le premier atelier.

Il apparaît clairement que si ces deux objectifs ne sont pas antinomiques, ils sont pourtant difficiles à concilier et la réforme de la voie professionnelle n'a fait que les éloigner.

Poursuite : un niveau d'exigence à revoir sans doute

Les difficultés des bacheliers professionnels lors du passage entre Bac Pro et BTS nous interrogent sur le fait que le Bac Pro sanctionne encore un niveau d'études secondaires et ouvre à la poursuite d'études supérieures, même si on ne peut ignorer de remarquables réussites individuelles de jeunes bacheliers pro vers un niveau Bac + 5.

Parmi les éléments qui peuvent expliquer ces difficultés il y a d'abord l'acquisition de l'autonomie. Elle est insuffisante en Bac Pro pour répondre aux modalités pédagogiques du BTS.

Il y a ensuite un référentiel de Bac Pro manquant d'exigence. Les élèves n'ont

pas eu à consolider certaines notions pour réussir le bac (en disciplines générales notamment), à acquérir les méthodes de travail (rédaction, traitement de l'information).

Enfin il y a le niveau d'exigence à « géométrie variable » des épreuves de Bac Pro, notamment induit par le contrôle continu. Entre le parcours antérieur en 4 ans et aujourd'hui, les capacités à atteindre n'ont pas changé... le BTS serait-il considéré comme une façon de compléter les lacunes du Bac Pro ?

L'expérimentation pour une poursuite d'étude au delà du Bac pro en "prépa ingénieur" ne convainc pas. L'effectif concerné est très faible au regard des besoins de nombres d'étudiants en BTS et il existe déjà des passerelles.

Insertion : un Bac Pro pour quoi faire ?

Il existe une réelle différence entre les Bac Pro "agricole" qui forment de futurs salariés et chefs d'entreprises (avec notamment pour le Bac Pro CGEA la capacité d'installation) et les Bac Pro industriels de l'EN qui, eux, préparent à des métiers de salariés qualifiés et non pas directement

à ceux d'entrepreneur.

D'ailleurs il n'est pas rare que les jeunes aient un projet professionnel précis, notamment sur l'exploitation familiale pour ce qui est du Bac Pro CGEA et dans ce cas attendent de la formation une réelle capacité d'installation.

Mais les professionnels attendent aussi une formation solide et clairement identifiée des salariés agricoles. Or ils regrettent l'absence de cet objectif qui autrefois relevait du BEPA.

L'évolution du métier d'agriculteur ces dernières années a encore élevé le niveau d'expertise requis. On attend de l'agriculteur une capacité d'adaptation, de prise de décision, une capacité d'autonomie mais aussi une approche pluridisciplinaire. De l'avis de beaucoup, le niveau d'exigence du Bac Pro n'est plus à la hauteur.

Quels parcours de formation aujourd'hui ?

Pour que le Bac Pro réponde réellement aux deux objectifs, il ne fait aucun doute que des modifications doivent être apportées. Il ressort alors qu'un débat approfondi est nécessaire.

Réussite scolaire et lutte contre le décrochage : comment faire avec un an de formation en moins ?



Le second atelier était consacré à la réussite scolaire et lutte contre le décrochage.

Comment faire réussir tous les élèves avec un public de plus en plus hétérogène ?

La réforme s'est accompagnée très souvent de regroupements de filières et d'une augmentation des effectifs par classe. L'hétérogénéité des classes s'est également accrue avec des élèves qui n'ont pas forcément le même profil. Il est plus facile de repérer et accompagner les élèves en difficulté à 24 qu'à 32.

De fait, dans ces classes où le surbooking existe, le risque de décrochage est encore plus fort et les départs en cours d'année, de cycle sont légions. Peu d'enseignants connaissent le devenir de ces démissionnaires.

La poursuite d'études est un autre sujet d'inquiétude. Elle est difficile en BTSA. Une des difficultés réside notamment dans la non adéquation entre les programmes de la voie professionnelle et ceux des filières de techniciens supérieurs (on pourrait évoquer ici les écarts abyssaux entre l'EG1- économie de bac pro et le contenu du M21 en BTS).

Certains ont même du mal à intégrer ces filières. Faut-il pour autant des quotas d'intégration en BTSA ?

Autre sujet, le public accueilli. En effet, compte tenu de la loi de 2005, les établissements (et particulièrement en Bac Pro) accueillent, de plus en plus, des élèves en situation de handicap. Ainsi, les dispositifs d'aménagements d'épreuves et d'accueil pour ces élèves en situation de handicap sont en forte augmentation sans que cela ait entraîné une augmentation de moyens ni la création d'un véritable corps de fonctionnaires d'AESH. Nos collègues craignent pour ces jeunes, notamment, des risques de décrochage accru.

Toujours en lien avec cette question du décrochage et de la sortie du système scolaire sans qualification, nombre de nos collègues s'interrogent sur la raréfaction voire suppression du redoublement...

Toujours des questions de contenu

La réduction de la durée de formation ne s'est pas matérialisée dans le contenu des référentiels. Il est déploré la diminution des interactions entre matières générales et matières professionnelles. Dans la même veine, le « produire autrement »

est difficile à voir dans le référentiel. De plus, alors que la RVP a déjà cinq ans dans certaines filières, trop d'interrogations persistent, trop de dispositifs ne sont pas compris-mis en place par les collègues.

Des enseignants qui se sentent abandonnés ?

Si la RVP a été une réforme brutale, de l'aveu de tous, on le doit aussi au manque de formation continue, d'accompagnement par l'inspection. Si des référents régionaux ont existé un temps, leur activité a vite cessé et les équipes se sont retrouvées livrées à elles mêmes. Le manque d'efficacité et de clarté des dispositifs d'individualisation est également pointé. De plus, on fait parfois jouer aux EIE un rôle qui ne devrait pas être le leur. Un bilan qualitatif de l'ensemble de ces dispositifs est nécessaire.

Des projets pédagogiques variés pour lutter contre l'échec scolaire

Dans cet atelier, malgré ce sentiment d'abandon et de difficultés, des échanges de pratiques ont montré des projets aussi variés que des projets liés à la création de l'identité professionnelle ou pour affiner l'orientation ("orient dating" pour rencontrer des professionnels-anciens élèves lors d'une soirée financée par des heures en HSE) ; ou encore la mise en place d'un Bureau d'aide rapide (le BAR) qui fonctionne comme une aide aux devoirs, par exemple ; ou enfin des ateliers de la réussite (qui prennent des formes aussi différentes qu'un atelier sur le bien-être de l'élève en utilisant la sophrologie ou qu'un atelier sur la reconnaissance des végétaux,...) mais ces dispositifs chronophages se heurtent à des soucis de pérennisation.

Le Bac Pro, véritable formation par alternance

La question des stages était au cœur des échanges du troisième atelier. Ils représentent 25 semaines sur 3 ans de formation (soit près d'un quart de la formation), preuve d'une véritable alternance de la voie professionnelle.

Mais le terme de stage couvre diverses situations réparties différemment selon les filières : semaines collectives autour des questions d'"Education à la santé et au développement durable" - SDD, semaines de travaux pratiques encadrés par les enseignants, voyage d'études et stages individuels et/ou collectifs en milieu professionnel.

Parmi ces différentes formes de stages, ce sont surtout les stages en entreprises et la semaine SDD qui interrogent les équipes éducatives et les professionnels.

Avec l'ajout de l'objectif de formation à la sécurité, les semaines consacrées à l'éducation à la santé et au développement durable sont devenues un fourre tout dans lequel il est difficile de trouver une cohérence. Il y a pourtant une attente forte de ce temps spécifique

interrogés. Ce point est important dans le choix des organismes car trop souvent fait par défaut.

Pour les professionnels et les personnels présents ces questions nécessitent plus que jamais des réponses. Il y a donc lieu de s'interroger sur les liens entre établissements et professionnels. Ils doivent être renforcés notamment par une plus grande implication des professionnels et leur préparation à l'accueil de jeunes en formation. Ils doivent être formés à cela. Pour aider à lever la question de la sécurité et de la réglementation du travail des jeunes, qui selon les maîtres de stages peut être bloquant, il faut davantage d'implication de la médecine du travail et de l'Inspection du travail dans un rôle de conseil. Ils doivent aider les professionnels à accueillir les stagiaires dans des conditions plus sécurisantes pour eux et pour les familles. L'établissement doit bien sûr être aussi acteur par des ponts vers les maîtres de stages, même si actuellement les réunions de maîtres de stages sont trop peu suivies.

compris de matière générale, peuvent y avoir leur place car la complémentarité est importante. Mais les professionnels ne comprennent pas toujours le rôle de l'enseignant ce qui peut entraîner des incompréhensions. Là encore le lien et la communication entre lycée et entreprise est indispensable.

L'idée de pôles régionaux de stages semble intéressante même si ceux mis en place par le ministère de l'Éducation nationale ne semblent pas apporter de bénéfices réels.

On le voit, si les périodes de formation en milieu professionnel sont un marqueur fort de la voie professionnelle, elles doivent évoluer pour être plus efficaces et plus sûres.

Résultats aux examens du Bac Pro de l'enseignement agricole aux sessions de juin
Voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle, candidats isolés et formation à distance (hors unités capitalisables)

Résultats avant réforme Bac Pro 3 ans			Résultats après réforme Bac Pro 3 ans			
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
89,3 %	90,2 %	89,7 %	83,1 %	82,1 %	82,6 %	83,40 %

Source : Agreste

de formation que l'on retrouve dans les remarques de cet atelier.

Mais la majeure partie de ces stages sont les périodes de formation en milieu professionnel et sur lesquelles se pose le plus grand nombre de questions.

D'abord parce que les jeunes rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver des lieux d'accueil. Ces difficultés ont diverses origines : jeune âge des élèves, manque d'autonomie dans leurs déplacements, difficulté d'encadrement dans les entreprises, inquiétude des professionnels sur les problèmes de sécurité et de responsabilité, ...

Les objectifs de ces stages sont aussi

Sur la question de la sécurité, la formation des élèves est également un élément important. L'idée d'un temps spécifique de préparation est régulièrement évoqué (avec quel contenu ?), mais avec en parallèle un questionnaire sur le moment le plus propice à la première période de stage. En 2^{de} Professionnelle les élèves sont très jeunes.

Les ateliers pédagogique et les exploitations, outils essentiels aux stages, doivent être au cœur du dispositif.

Le suivi de stage par l'équipe pédagogique a également été discuté. Ce suivi ne devant porter que sur les questions pédagogiques, tous les enseignants, y

Et après...



Le Snetap-FSU et l'ensemble des participants à cette journée de débat et de réflexion autour du Bac Pro a déploré l'absence du Ministre, ou de son/sa représentant-e et ceci malgré une invitation plusieurs fois répétée.

Pour autant le Snetap-FSU donne rendez-vous à Stéphane Le Foll à la fin de l'année 2016 afin de pouvoir lui remettre les conclusions de sa réflexion qu'il va poursuivre dans les mois à venir. À la suite de cette journée de réflexion du 24 mars, nous allons nous déplacer en région pour aborder plus spécifiquement 6 thématiques. Au mois de mai, nous aborderons l'individualisation et l'insertion professionnelle. Les suivantes porteront sur la classe spécifique, l'apprentissage, le mixage des publics et des parcours et enfin la poursuite d'études et les cartes scolaires.

Jusqu'au bout, la lutte doit se poursuivre

Alors que depuis plus de deux mois les syndicats de salariés, de lycéens et d'étudiants se mobilisent pour le retrait du projet de loi travail, que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte, le gouvernement confisque le débat parlementaire en utilisant l'article 49-3 de la constitution. Il envoie ainsi un message clair sur ses intentions d'appliquer sans discussion ce projet de loi dont le contenu est une succession de mesures plus régressives les unes que les autres.

Le SNETAP-FSU considère que la fonction publique, à terme, ne sera pas épargnée. En effet, si les garanties collectives disparaissent dans le privé, il y a fort à craindre que celles du statut des agents publics soient également remises en cause.

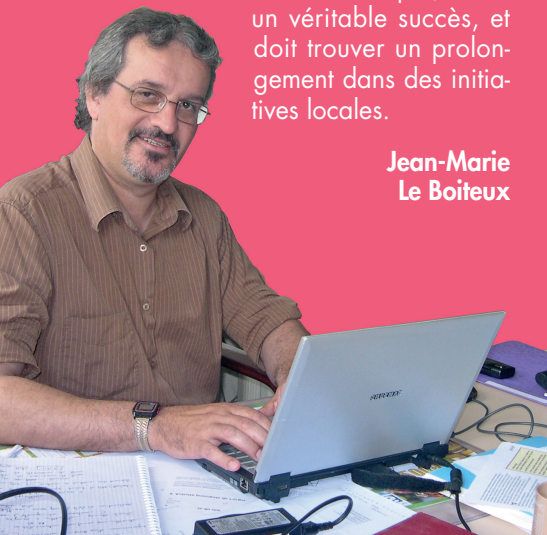
Cette situation inacceptable renforce la nécessité d'amplifier les mobilisations déjà engagées depuis 2 mois dans le public comme dans le privé.

L'ensemble de la politique sociale et environnementale du gouvernement et la faiblesse des alternatives politiques font le terreau de l'extrême droite et on voit aujourd'hui le Front National récupérer la grogne sociale. Dans la Fonction publique la réponse du gouvernement à la question salariale est minable et méprisante pour les millions de fonctionnaires du pays.

L'enseignement agricole public continue pour sa part de souffrir de l'insuffisance des moyens en personnels et nécessite plus que jamais un collectif budgétaire pour 2016 et un budget 2017 en réelle hausse.

La journée Bac Pro du 24 mars, dont ce bulletin rend compte, a été un véritable succès, et doit trouver un prolongement dans des initiatives locales.

Jean-Marie
Le Boiteux



ATLS et vendredi 6 mai 2016 : cacophonie à tous les étages !

Voici l'histoire édifiante d'une journée vaquée prise dans les mailles de la déconcentration et de l'autonomie des établissements.

Au commencement, se trouve l'arrêté du 23 avril 2015 de l'Éducation Nationale qui inscrit comme journée vaquée, le vendredi 6 mai afin d'accorder aux élèves un « grand week-end de l'Ascension » dans un troisième trimestre démesurément allongé après la refondation des zones scolaires.

Dans l'enseignement agricole public, cette pratique n'est pas nouvelle et beaucoup d'établissements ont pris l'habitude de fermer le vendredi et de demander aux personnels de rattraper cette journée à un autre moment de l'année ou pendant les permanences. La nouveauté de cette année est donc que cette journée est maintenant inscrite réglementairement dans le calendrier scolaire. Un agent travaillant donc ce jour, se verra retirer une des journées de permanence prévues durant les vacances scolaires. La lecture en était donc a priori relativement simple... Il n'en a rien été ! En voici quelques illustrations.

La DGER après une première interprétation erronée a assez rapidement convenu que telle était la règle mais elle s'est refusée à rédiger une note de service en se contentant d'une simple consigne donnée lors d'une réunion mensuelle des SRFD. Il a donc fallu au SNETAP-FSU multiplier les interventions à tous les niveaux, tant régional que local pour exiger le respect de cette décision pourtant réglementaire. Deux exemples :

Au niveau régional

Dans une région, après retranscription par l'autorité académique, la consigne nationale devient : « Le chef d'établissement peut prévoir la récupération des journées du Pont de l'Ascension (mais ce n'est pas une obligation), auquel cas aucun jour de congé n'est décompté ».... Une nouvelle intervention du SNETAP-FSU

L'AUGMENTATION DES
FONCTIONNAIRES ?



permet de recadrer la consigne, retranscrite dans une autre région : « (...) Après consultation de la DGER sur cette note et afin de lever les doutes ou incertitudes, je vous confirme la validité de cette note ; Afin que celle-ci soit plus explicite :

- si un agent travaille le 6 mai cette journée lui sera décomptée dans les jours de permanence qu'elle doit (21) donc il ne lui restera plus que 20 jours à faire.
- si elle ne travaille pas son quota de jours de permanence reste inchangé à ce titre et reste à 21 jours ».

Localement

Des agents d'un établissement se sont vus notifier la nécessité « de repositionner cette journée soit sur une journée de permanence supplémentaire, soit sur des heures supplémentaires effectuées ».

Cette cacophonie du 6 mai illustre parfaitement ce que dénonce le SNETAP-FSU de puis des années. Pour 2017, il demandera la rédaction d'une note de service, seule capable de limiter les méfaits d'un dispositif reposant à la fois sur la déconcentration régionale et l'autonomie d'établissement autorisant certaines autorités académiques et certains chefs d'établissement à se croire investir d'un pouvoir finalement dé-réglementaire !